

CONTRAT DE SPONSORING « PRIVILEGES »

_____ €

Entre

Représenté(e) par : _____
ci-après dénommé(e) « Sponsor »

et

Le ROYAL LEOPOLD CLUB S.A.,
avenue Adolphe Dupuich, 42 à 1180 Bruxelles.
Représenté par Monsieur P. Denis, Directeur du Marketing,
ci-après dénommé R.L.C.

Il est convenu et accepté ce qui suit :

1. Le R.L.C. donne entre autres en location au « Sponsor » un espace publicitaire autour du terrain de hockey synthétique sis en ses installations à Uccle, avenue Adolphe Dupuich, 42.
Les frais techniques de ces panneaux sont à charge du Sponsor.
2. Cette location est convenue pour une année. Elle sera reconduite pour des termes successifs d'un an à défaut d'avoir été dénoncée par lettre recommandée trois mois avant l'expiration de chaque terme.
3. Le Sponsor aura droit à l'accès au club, aux salles de réunion, au restaurant, au bar.
Il désignera comme personne physique titulaire de ce droit :

M^r/M^{me}/M^{elle} _____
M^r/M^{me}/M^{elle} _____
M^r/M^{me}/M^{elle} _____

M^r/M^{me}/M^{elle} _____
M^r/M^{me}/M^{elle} _____
M^r/M^{me}/M^{elle} _____

1. Conformément à l'art. 1. du contrat, le Sponsor souhaite imputer son sponsoring aux événements suivants :

2. Le paiement des loyers se fera au compte 191-6184352-83 de CBC, endéans les 30 jours date de facture.
3. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le _____ .

Signature du Sponsor
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour le R.L.C.